

# **Pour que la réinsertion sociale soit un succès : Développement des aptitudes cognitives chez les délinquants**

Préparé par

Frank J. Porporino, Ph. D.  
Elizabeth A. Fabiano, M.C.A.  
David Robinson, Ph. D.

Direction de la recherche et des statistiques  
Service correctionnel du Canada

Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English.  
On peut se le procurer en s'adressant à la Direction des communications, Service  
correctionnel du Canada, 340, rue Laurier ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0P9.

Une version du présent article a été publiée dans le numéro de juillet 1991 de la  
*Scandinavian Criminal Law Review*

**1991**

**N° R-19**

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier sincèrement Ole Ingstrup, commissaire aux services correctionnels, pour sa vision inébranlable de ce que peuvent être les services correctionnels et le climat propice à l'établissement de programmes correctionnels efficaces qu'il a su instaurer. Nous souhaitons également rendre hommage au personnel de première ligne dans les régions, en particulier aux moniteurs du programme, dont l'engagement et les efforts sont la clé de tout.

## Introduction

Pour l'observateur international, les services correctionnels en Amérique du Nord se caractérisent peut-être d'abord par des taux d'incarcération records; de grandes prisons surpeuplées et violentes, administrées selon des régimes traditionnels de sécurité «statique», où l'ordre et le contrôle sont maintenus à l'aide d'un matériel de haute technologie omniprésent; la construction d'établissements modulaires permettant de faire face à l'arrivée constante de délinquants condamnés à des peines plus longues pour un nombre grandissant de crimes violents et d'infractions en matière de drogue; et leur approche particulière de l'élaboration de programmes correctionnels qui privilégie la solution radicale, la dernière formule à la mode, le «camp de recrues», l'incarcération choc ou la surveillance électronique, modes d'intervention tous qualifiés d'efficaces, mais dont le fondement théorique ou empirique est inexistant ou presque.

À quelques exceptions près, les services correctionnels à la grandeur des États-Unis correspondent à cette vision. Mais la situation canadienne est tout autre. Même le vocabulaire de nos services correctionnels diffère. Alors que nos voisins du Sud parlent d'«options correctionnelles» ou de façons de rendre l'emprisonnement plus «intensif» (éditorial, *Association of State Correctional Administrators*, vol. 6, no 6, 1990), au Canada, nous cherchons des façons de «cibler» nos efforts en fait de programmes, de déterminer les besoins des délinquants, et d'améliorer la continuité de nos programmes et services pour les délinquants sous surveillance dans la communauté.

La différence d'orientation entre le Canada et la Californie, par exemple, est particulièrement frappante. La population globale du Canada est d'environ 26 millions d'habitants, alors que la Californie compte environ 28 millions d'habitants. Néanmoins, quelque 154 000 personnes sont détenues en Californie, dans des prisons de l'État ou des prisons locales (*Blue Ribbon Commission on Inmate Population Management, State of California*, janvier 1990). En comparaison, nous n'avons pas tout à fait 30 000 détenus dans les établissements fédéraux ou provinciaux au Canada. Malgré un investissement colossal de plus de trois milliards de dollars pour la construction de prisons, l'État de la Californie prévoit à peine atteindre une capacité cible de 130 p. 100 d'ici à 1994; la plupart de ses établissements resteront terriblement surpeuplés.

Au Service correctionnel du Canada, la question de l'encombrement ne se pose pas vraiment, et nous n'avons pas de véritable plan de construction, si ce n'est pour moderniser certains de nos établissements. En dépit d'une hausse modérée de notre population carcérale totale - de 2,4% en moyenne depuis 1987-1988 -, nous avons réussi cette année à réduire de 0,4% la taille de cette population, et à augmenter de 5% le nombre de délinquants sous supervision.

Chez nous, nous privilégions la réinsertion... Nous croyons, et nos actions ont continuellement été inspirées de cette croyance, qu'un système correctionnel efficace et fondé sur une mission doit être rentable et, par conséquent, faire appel le moins possible à l'incarcération.

Le Service correctionnel du Canada sort à peine d'un vaste processus d'examen et de définition de sa raison d'être. Nous avons défini une mission dans laquelle sont exposées les directions que nous entendons prendre, de même que les réalisations (ou les échecs) dont nous voulons être comptables. Notre Mission englobe cinq valeurs fondamentales durables, principes directeurs ou hypothèses dont devraient être inspirées toutes nos politiques et pratiques, ainsi que 56 objectifs stratégiques distincts. Elle définit, pour notre gouvernement, notre personnel, nos détenus et l'ensemble de la population, ce qui constituera des services correctionnels de qualité - à nos yeux de professionnels - à l'avenir.

Notre Mission nous a amenés à fixer des buts opérationnels clairs pour la réinsertion sociale de plus en plus de délinquants plus tôt au cours de leur peine. Nous croyons pouvoir atteindre ce but, très simplement, par des méthodes de gestion des cas qui sont efficaces et des programmes adaptés qui répondent aux besoins criminogènes importants (Andrews, 1989).

L'une des principales stratégies sous-tendant nos programmes est une approche novatrice, notre programme de base de développement des aptitudes cognitives, lequel repose sur certaines des théories et des recherches les plus récentes sur les causes fondamentales du comportement criminel.

Ce rapport résume les principes qui sous-tendent notre approche cognitive; définit notre stratégie visant à assurer une application minutieuse et systématique de cette approche; et présente certaines données de recherche préliminaires sur l'efficacité de notre Programme de développement des aptitudes cognitives, sous les rapports suivants :

- la sélection des délinquants qu'il convient de soumettre à des programmes intensifs de réadaptation, soit la détermination des délinquants à haut risque;
- les effets sur les attitudes, le comportement et les compétences cognitives, soit les effets positifs sur les paramètres ciblés;
- les résultats postlibératoires chez les délinquants, soit la réduction de la récidive.

Il existe des descriptions plus complètes des stratégies d'élaboration et d'application du programme (Fabiano, Robinson et Porporino, 1990) ainsi que des données de recherche obtenues jusqu'ici sur l'efficacité du programme (Robinson, Grossman et Porporino, 1991).

## Élaboration du programme de développement des aptitudes cognitives

Une différence fondamentale entre un programme correctionnel «efficace» et un autre qui ne l'est pas réside dans la conceptualisation du comportement criminel qui sous-tend ces programmes. La conceptualisation du comportement criminel devrait déterminer les buts de l'intervention et les objectifs intermédiaires que le programme doit viser. Le modèle devrait également guider l'élaboration du programme en exposant les techniques à employer pour atteindre les objectifs.

S'il est vrai que de nombreux programmes correctionnel reposaient par le passé sur des modèles conceptuels inadéquats, la plupart ne reposaient en réalité sur aucun modèle. Par conséquent, les interventions correctionnelles ont été appliquées dans un vide conceptuel. En dépit des nombreuses conceptualisations des causes du comportement criminel, quelques-unes seulement s'appuient sur des preuves empiriques suffisantes et suggèrent des stratégies d'intervention faisables, pratiques et efficaces.

Le Programme de développement des aptitudes cognitives est fondé sur le modèle de compétence sociale et cognitive du comportement criminel, qui découle de la théorie et de la recherche sur l'apprentissage cognitif et social. Son but premier est de faire acquérir ces aptitudes aux délinquants, et de leur inculquer les valeurs et les attitudes qui, selon la recherche, seraient nécessaires à l'adaptation prosociale (Ross et Fabiano, 1985; Zamble et Porporino, 1988).

La principale prémisse du modèle cognitif est la suivante : ce que pense le délinquant et sa façon de penser, sa vision du monde, la mesure dans laquelle il comprend les gens, ses valeurs, la façon dont il raisonne et la manière dont il essaie de résoudre les problèmes jouent un rôle important dans son comportement criminel.

De façon plus précise, il a été constaté que les délinquants manquent souvent de maîtrise de soi. Ils sont prompts à passer à l'action, impulsifs et incapables de mesurer les conséquences de leurs actes. Les conseils, les avertissements ou les punitions semblent souvent avoir peu d'effet sur eux parce qu'ils ne réfléchissent pas à leur comportement et à ses conséquences. De nombreux délinquants n'ont jamais acquis la faculté de raisonnement critique, et leur pensée est pleine d'erreurs. La plus commune de ces erreurs les amène à blâmer d'autres personnes pour leurs actions ou à invoquer des circonstances «indépendantes de leur volonté». Bien qu'ils soient souvent en mesure de rationaliser leur conduite antisociale et de justifier leurs actions, leur raisonnement à cette fin est maintes fois simpliste et illogique. Dans nombre de cas, leur pensée est singulièrement superficielle et étroite; ils expliquent leur monde en termes absolus, négligeant de tenir compte des subtilités et des complexités des interactions sociales, et ont tendance à apporter des solutions simples à des problèmes complexes. Ils ne vont pas au fond des problèmes et tendent à accepter, sans les critiquer, les conclusions qui leur viennent spontanément ou qui leur sont présentées

par des sources d'autorité. Ils s'accrochent ensuite à ces conclusions avec fermeté et obstination. En conséquence, leur pensée est souvent inflexible, inimaginative et inadaptée. Qui plus est, nombre de délinquants ne s'aperçoivent pas que leur pensée, leur comportement et leurs attitudes contribuent aux problèmes qu'ils éprouvent.

Il est également démontré que de nombreux délinquants ne sont pas parvenus au-delà du stade égocentrique du développement cognitif. Ils sont incapables (ou omettent) de distinguer leurs sentiments, de même que leurs pensées et leurs opinions, de ceux des autres. Dépourvus de cette capacité, ils se trompent sur les attentes sociales et interprètent mal les actions et les intentions d'autrui. Ils sont également incapables de nouer des relations acceptables avec d'autres personnes (employeurs et conjoints entre autres). Ces incapacités les empêchent d'acquérir des mécanismes qui leur permettraient de faire face aux problèmes interpersonnels.

Selon l'hypothèse de base du modèle cognitif, c'est à la pensée du délinquant qu'il faudrait s'attaquer en premier pour permettre sa réadaptation. Les aptitudes cognitives, acquises à travers les expériences de vie ou inculquées par l'intervention, peuvent aider l'individu à comprendre son milieu d'une façon plus adaptée sur le plan social, ce qui fera diminuer le risque qu'il adopte une conduite criminelle.

Une telle conceptualisation du comportement criminel a d'importantes conséquences pour les programmes correctionnels. Elle laisse supposer que les délinquants, qui sont mal préparés sur le plan cognitif pour réagir efficacement, doivent être éduqués plutôt que traités. Elle donne à penser qu'il faut chercher à inculquer aux délinquants une compétence sociale axée sur :

- des compétences qui les aideront à penser, à résoudre des problèmes et à décider correctement;
- des stratégies générales qui leur permettront de reconnaître et d'analyser les problèmes, et d'imaginer et de considérer leurs solutions non criminelles;
- des façons logiques, objectives et rationnelles de penser sans trop généraliser, déformer les faits ou rejeter le blâme ailleurs;
- la considération des conséquences des gestes posés, c'est-à-dire amener les délinquants à réfléchir avant d'agir;
- le dépassement de la perception égocentrique du monde, de manière à faire une place aux pensées et aux sentiments d'autrui;
- l'amélioration des aptitudes rendant possible la résolution des problèmes interpersonnels et l'acquisition de mécanismes d'adaptation pouvant constituer des solutions de rechange efficaces au comportement antisocial et criminel;
- la perception des frustrations comme des problèmes à résoudre et non uniquement comme des menaces personnelles;
- l'acquisition d'un système d'autorégulation permettant de faire en sorte que le comportement prosocial ne dépende pas de facteurs externes;
- l'adoption de croyances selon lesquelles les délinquants peuvent être maîtres de leur destinée, c'est-à-dire, ce qui leur arrive dépend dans une large mesure de leur pensée et du comportement que cette pensée inspire.

## Attention à la mise en application et à la présentation des programmes

Les programmes correctionnels peuvent facilement échouer au cours du processus de mise en application. Les exemples abondent de programmes corrects sur le plan conceptuel, mais mal appliqués. Ils ne tenaient pas compte des principes clés de l'efficacité en matière correctionnelle. Pour ces raisons, nous accordons une attention particulière au processus de mise en application.

Les explications qui suivent à propos de la mise en application des programmes valent la peine d'être données pour deux raisons : premièrement, parce qu'il s'agit d'exemples d'une stratégie mûrement réfléchie qui vise à assurer l'intégrité de l'exécution des programmes; et deuxièmement, parce qu'elles favoriseront la poursuite des programmes en aidant à les faire accepter et soutenir par le personnel de première ligne.

- Des consultations poussées ont eu lieu avec les cadres et les employés de première ligne afin de leur expliquer l'approche suivie, de leur exposer les plans, et de s'assurer qu'ils soutiendraient le programme.
- Les premières personnes choisies pour présenter le programme étaient des employés qui s'étaient portés volontaires. Elles n'avaient pas été choisies pour leur formation professionnelle ou leurs antécédents dans le domaine des programmes, mais parce qu'elles possédaient en matière de relations interpersonnelles les aptitudes, les valeurs, l'engagement et l'influence permettant effectivement de modeler la «compétence sociale».
- Ces moniteurs ont reçu une formation intensive et structurée au cours d'un atelier de dix jours où ils ont eu amplement l'occasion de s'exercer à présenter le programme.
- Des méthodes de contrôle de la qualité ont été adoptées dès le départ pour assurer l'intégrité du programme. En particulier, tous les moniteurs ont été surveillés à l'aide d'enregistrements vidéo réalisés à intervalles pendant toute la durée du programme, et des réunions bihebdomadaires ont eu lieu pour discuter des séances et faire en sorte que les services fournis continuent de respecter les principes du programme. Une ligne directe a également été établie pour permettre une consultation avec le moniteur national afin de résoudre immédiatement toute difficulté liée à des aspects particuliers du programme. Ce genre de contrôle est souvent absent lorsque des programmes correctionnels sont institués, mais il est essentiel pour s'assurer que le programme a bel et bien été mis en application.
- Tout le personnel au sein de l'établissement où le programme était institué a préalablement reçu au moins une demi-journée de formation dite de sensibilisation. L'objectif était de faire en sorte que tous les employés, même si le programme ne les

touchait pas directement, en connaissent et en comprennent suffisamment les buts pour l'accepter et le renforcer, et qu'une supervision uniforme aide les délinquants à conserver les «nouvelles aptitudes» acquises dans le cadre du programme.

Le programme est exhaustif. Il comprend une sélection des meilleures techniques tirées d'un ensemble de techniques utilisées dans une recension de programmes «à fondement cognitif» efficaces (voir Fabiano et Ross, 1985) et dure de huit à douze semaines, en fonction du nombre de séances tenues chaque semaine. L'enseignement est dispensé à des groupes de six à huit participants dans une classe.

Comme l'engagement et la participation des délinquants dépendent dans une large mesure de la façon dont leur motivation peut être soutenue, des techniques cognitives sont délibérément combinées avec d'autres techniques et outils didactiques dont l'efficacité avec des délinquants est connue : montages audio-visuels, jeux, devinettes, exercices de raisonnement, jeu de rôle et modélisation, et discussion de groupe. De plus, comme la formation exige beaucoup de concentration, les séances ne durent jamais plus de deux heures.

Un aspect critique de la présentation du programme est le choix de l'ordre et du moment de chaque séance, qui vont assurer l'acquisition des aptitudes. L'enseignement et la présentation des diverses aptitudes sont ordonnés de telle manière que des aptitudes nouvelles sont introduites une fois seulement que d'autres, exigées au préalable, ont été enseignées et mises en pratique. De plus, les aptitudes sont répétées et enseignées d'une manière différente, au besoin, pour faire en sorte qu'elles soient généralisables. La réalité, ou la façon dont les aptitudes peuvent être et seront utilisées par les délinquants, détermine aussi lesquelles sont inculquées et comment elles le sont.

## **Recherche sur l'efficacité**

Puisque les délinquants sont classés en fonction du risque qu'ils représentent, et que les programmes intensifs sont censés donner les meilleurs résultats chez les délinquants plus susceptibles de récidiver (Andrews, 1989), il était jugé essentiel de bien choisir les participants au Programme de développement des aptitudes cognitives. Les méthodes de sélection ont donc été conçues pour cibler les délinquants représentant un risque élevé.

### **Ciblage des délinquants représentant un risque élevé**

Le personnel de gestion des cas dans les établissements où le programme était offert s'est vu remettre une liste structurée de critères à utiliser pour repérer les délinquants à qui il restait un ou deux ans de détention avant d'avoir droit à une forme quelconque de mise en liberté sous condition. Cette liste permettait d'évaluer les aptitudes cognitives de base et de découvrir les délinquants représentant un risque élevé. Notre analyse d'un échantillon de 281 délinquants dirigés vers le programme jusqu'ici donne à penser que nous ciblons effectivement un groupe de détenus plus susceptibles de récidiver. Par exemple, la majorité (70%) n'avait pu terminer une période de liberté surveillée

dans la communauté précédemment, seulement 13% n'avaient jamais éprouvé de problèmes d'alcool et de drogue, la plupart faisaient piètre figure pour ce qui est de la stabilité sociale avant d'être arrêtés, et la plupart avaient commis des infractions considérées comme «graves» ou «majeures». De plus, selon un indice du risque de récidive (l'Échelle d'information statistique générale sur la récidive, Neufield, 1982), il était évident que les participants au programme comptaient parmi ceux chez qui le risque de récidive était plus élevé que la normale.

**La figure 1** illustre la répartition des degrés de risque parmi l'échantillon de délinquants dirigés au programme. Près de 60% des délinquants appartenaient aux deux groupes les plus susceptibles de récidiver selon l'Échelle d'information statistique générale sur la récidive. En comparaison, la population carcérale fédérale canadienne compte seulement 42% de détenus se classant dans ces deux catégories (Hann et Harman, 1988).

### **Effets du programme sur les attitudes, le comportement et la cognition**

Un effort particulier a été fait pour planifier une évaluation systématique et approfondie du programme cognitif par rapport à ses effets sur les attitudes, le comportement et les aptitudes cognitives. Avant le début du programme, tous les participants potentiels subissent une batterie de tests visant à mesurer leur niveau cognitif et leurs attitudes vis-à-vis du comportement criminel. À la fin du programme, les participants sont soumis à une autre évaluation, pratiquée avec les mêmes instruments, pour permettre la mesure des changements survenus.

Les conclusions préliminaires sont très prometteuses. Les résultats indiquent que les délinquants traités présentent une amélioration statistiquement significative par rapport à un certain nombre d'aspects cognitifs importants touchés par le programme. Les scores obtenus aux tests donnent à penser qu'après avoir suivi le Programme de développement des aptitudes cognitives, les participants sont plus capables de sensibilité envers les autres lorsqu'ils doivent interpréter des situations sociales.

Les scores à un test réalisé au niveau conceptuel indiquent que les délinquants ont une vision plus complexe de concepts tels que l'autorité, les systèmes de règles et la rétroaction chèque. De plus, ils sont en mesure de choisir parmi un plus grand nombre de comportements devant des tâches exigeant la résolution de conflits interpersonnels.

Les résultats d'une analyse de mesures des attitudes révèlent que les délinquants évoluent aussi vers une pensée plus prosociale. Il a été constaté qu'ils deviennent moins négatifs à l'égard de la loi, des tribunaux et de la police après avoir participé au programme. Dans un certain nombre d'études précédentes, des améliorations constatées selon ces mesures ont été mises en corrélation avec des risques de récidive moindres (Andrews et Wormith, 1989).

Les participants au programme se sont dits très satisfaits du Programme de développement des aptitudes cognitives. Soixante-quatorze pour cent de ceux qui ont répondu à un questionnaire d'évaluation estimaient que le programme «était très supérieur à n'importe quel autre programme» auquel ils avaient jamais pris part. Un autre 24% a indiqué qu'il «était aussi bon que n'importe quel autre programme». Environ trois semaines après avoir fini de suivre le programme, 97% des participants admettaient s'être rendu compte qu'ils appliquaient les aptitudes acquises.

En réponse à des questions ouvertes, les délinquants ont aussi dit avoir trouvé le contenu du programme très pertinent pour eux. En fait, ils ont fréquemment indiqué avoir retenu nombre des notions acquises dans le cadre du programme. Ils ont en outre signalé un certain nombre de domaines concrets dans lesquels ils sentaient s'être améliorés après avoir suivi le programme. **La figure 2** montre la forte proportion de délinquants qui ont constaté un changement positif par rapport à certains des principaux aspects touchés par le programme.

La recherche a également porté sur le «changement» observé chez les délinquants par les moniteurs donnant la formation.

Les cotes attribuées par les moniteurs reposaient sur les renseignements recueillis au sujet des délinquants au cours d'entrevues semi-structurées, de même que sur des observations du groupe sous traitement pendant le programme. Comme l'indique le tableau 1, les cotes des moniteurs portent sur l'impulsivité, l'égoïsme, la motivation, et diverses aptitudes pour la résolution de problèmes. La motivation est le seul élément pour lequel aucune amélioration significative n'a été constatée. Ce résultat est peut-être dû à un «effet de plafonnement», en ce sens que tous les délinquants devaient afficher un niveau de motivation minimum avant d'être considérés pour participer au programme.

Une autre constatation digne de mention est que les délinquants qui ont suivi le Programme de développement des aptitudes cognitives ont réalisé des progrès significativement plus importants selon une échelle de mesure de l'impulsivité reposant sur la déclaration du participant lui-même. Cette constatation est importante puisque l'impulsivité est l'un des principaux traits de caractère que le programme vise à modifier, et qu'elle aussi a été mise en corrélation avec des changements dans le comportement criminel. Ces résultats sont corroborés par les améliorations perçues par les moniteurs relativement à la maîtrise de leur impulsivité par les participants.

## Résultats postlibératoires

Les premiers résultats du suivi des délinquants qui ont terminé le Programme de développement des aptitudes cognitives sont aussi encourageants. Jusqu'ici, nous avons pu examiner ces résultats chez 40 délinquants qui ont bénéficié d'une forme quelconque de liberté conditionnelle et qui ont été suivis dans la communauté au cours de six mois au moins. La durée moyenne de la période de suivi a été de 19,7 mois. Nous avons également recueilli des renseignements à propos d'un groupe témoin de 23 délinquants qui avaient été choisis pour participer au programme et qui étaient disposés à le suivre, mais qui n'ont pu le faire faute de places. Ces délinquants ne différaient pas de ceux qui ont participé au programme pour nombre de caractéristiques et ont été suivis pendant une période comparable.

Les résultats postlibératoires chez le groupe sous traitement et le groupe témoin sont présentés au tableau 2. Les chiffres montrent que les délinquants du premier groupe ont été condamnés à de nouvelles peines dans une moindre proportion que ceux du groupe témoin au cours de la période de suivi. De façon plus précise, seulement 20% des délinquants sous traitement ont été réincarcérés au cours de cette période, en comparaison de 30% des délinquants du groupe témoin. Il est intéressant de constater que le nombre de délinquants qui ont été réincarcérés sans avoir commis de nouvelles infractions (ex. : violations techniques, fins de semi-libertés) est comparable, sinon un plus élevé, dans le groupe sous traitement. Il est possible que les participants au Programme de développement des aptitudes cognitives soient surveillés de plus près en raison des attentes à l'égard du programme.

Les résultats de ce suivi pilote peuvent également être comparés aux issues que permettent de prédire les scores obtenus à l'Échelle d'information statistique générale sur la récidive par les délinquants mis en liberté (voir figure 3). La probabilité moyenne de condamnation à une nouvelle peine tant chez les sujets du groupe sous traitement que chez ceux du groupe témoin serait de 52% selon les scores qui sont connus ( $n = 46$ ). Ce taux de base serait attendu après une période de suivi postlibératoire de 2,5 ans, tant pour les délinquants en liberté conditionnelle totale que pour ceux qui seraient en liberté surveillée. Quoique la période de suivi de notre échantillon soit plus courte (19,7 mois), il est notoire que la plupart des récidivistes sont réincarcérés au cours de la première année de liberté (voir Hann et Harman, 1988). Il faut également savoir que notre échantillon comprend des délinquants en semi-liberté. Comme les prédictions de la récidive selon l'Échelle d'information statistique générale sur la récidive ne s'appliquent pas aux bénéficiaires de cette forme de liberté, nous pouvons supposer que le taux de base attendu pour notre échantillon serait encore supérieur.

Dans les faits, le taux de base prévu de condamnations à de nouvelles peines est considérablement plus élevé que celui que nous avons observé chez les membres du groupe sous traitement (20%). Ce résultat est encore une preuve fort convaincante que le programme contribue effectivement à réduire la récidive. Le taux réel de condamnations à de nouvelles peines chez le groupe témoin est aussi moins élevé

(30%) que le taux de base attendu, ce qui donne à penser que la motivation à suivre le traitement peut elle-même influencer sur le succès postlibératoire.

En 1989, un deuxième échantillon de 64 délinquants a également suivi le programme dans un certain nombre d'établissements où il avait été offert à titre expérimental, avant d'être appliqué à l'échelle nationale. Nous avons aussi pu examiner les résultats postlibératoires chez ce groupe, même si aucun groupe témoin n'avait été formé pour comparer les taux de récidive chez les participants et les non-participants. Parmi cet «échantillon pilote étendu» de délinquants qui avaient été mis en liberté (semi-liberté, liberté conditionnelle totale ou liberté surveillée) avant le 31 mars 1991, 42 sujets avaient suivi le programme au complet, et 12 autres ne l'avaient suivi que partiellement.<sup>1</sup>

Après un suivi moyen de 12 mois, seulement 2 des 42 délinquants qui avaient suivi le programme au complet (4,7%) avaient été condamnés à une nouvelle peine. À supposer que ce groupe de délinquants était comparable à l'échantillon pilote initial pour ce qui est du risque de récidive, le taux de condamnations nouvelles après un an (4,7%) est singulièrement moins élevé que celui qui serait normalement attendu d'après les taux de base. Tel qu'indiqué précédemment, le taux de base attendu après 2,5 ans de suivi devrait être de l'ordre de 50%.

Il est aussi intéressant de constater que les délinquants qui ont suivi au complet le Programme de développement des aptitudes cognitives ont obtenu de meilleurs résultats postlibératoires que les 12 délinquants qui ont cessé de participer au programme en cours de route. Le tiers (33,3%) de ces derniers avaient été condamnés à des nouvelles peines au cours de l'année qu'a duré le suivi. Bien que ces délinquants aient pu être différents de ceux du groupe sous traitement, il semble exister une corrélation entre le fait d'avoir suivi le programme au complet et de meilleurs résultats postlibératoires.

## **Élaboration de programmes à l'avenir**

Fort du succès du Programme de développement des aptitudes cognitives, le Service correctionnel du Canada est maintenant résolu à offrir un ensemble plus complet de programmes d'acquisition de «compétences psychosociales» afin de favoriser le développement personnel des délinquants. Sa stratégie consiste à offrir une série de programmes connexes, chacun portant sur un aspect particulier de la personnalité du détenu qui, comme la littérature l'a maintes fois fait ressortir, contribue à l'apparition ou

---

<sup>1</sup> Les raisons pour lesquelles le programme n'a pas été suivi au complet sont les suivantes : transfèrements (5); renvois du programme (5); et mise en liberté (2).

à la persistance du comportement criminel. Les programmes d'acquisition de compétences psychosociales sont axés sur les compétences parentale, la maîtrise de la colère, les attitudes face à la violence familiale, la réinsertion sociale, l'initiation à

l'emploi et les soins de santé personnels. Le but est de faire en sorte que chaque élément du programme soit disponible au bon moment pendant que le délinquant purge sa peine, pour qu'il soit possible de répondre à ses besoins les plus évidents et les plus importants, et de préparer ainsi sa réinsertion sociale. Ce but devrait être atteint au cours des deux prochaines années.

Le Programme de développement des aptitudes cognitives va au coeur de notre Mission : «... inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois». Le programme répond à cet objectif en procurant aux délinquants les moyens d'acquérir les compétences et les habiletés qu'exige l'adaptation prosociale.

De cette manière, nous respectons notre valeur fondamentale 2 : «Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois». De plus, parce que ce sont des employés du Service correctionnel du Canada qui offrent le programme aux délinquants, et parce que le personnel a reçu une formation générale à cet égard, nous renforçons notre foi dans notre valeur fondamentale 3 : «Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs [...] et que le contrôle peut être assuré au moyen de l'interaction positive entre les employés et les délinquants».

## Bibliographie

- Andrews, D.A., 1989. Recidivism is Predictable and Can be Influenced: Using Risk Assessments to Reduce Recidivism. Forum on Corrections Research, Vol. 1, (2).
- Andrews, D.A., & Wormith, J.S., 1989. Personality and Crime: Knowledge Destruction and Construction of Criminology. Justice Quarterly, Vol 6 (3).
- Fabiano, E., Robinson, D., & Porporino, F., 1990. Preliminary Assessment of the Cognitive Skills Training Program: A Component of Living Skills Programming. Service correctionnel du Canada, Ottawa.
- Gendreau, P, & Ross, R.R, 1987. Revivification of Rehabilitation: Evidence from the 1980's. Justice Quarterly, Vol. 4 (3).
- Hann, R.G., & Harman, W.G., 1988. Release Risk Prediction: A Test of the Nuffield Scoring System. A Report of the Parole Decision-Making and Release Risk Assessment Project. Ministère du Solliciteur Général, Ottawa.
- Lerner, K., Arling, G., and Baird, C., 1986. Client Management Classification: Strategies for Case Supervision. Crime and Delinquency, Vol 32, (3).
- Nuffield, J., 1982. Parole Decision-Making in Canada: Research Towards Decision Guidelines. Solliciteur général du Canada, Ottawa.
- Robinson, D., Grossman, M., and Porporino, F., 1991. Effectiveness of the Cognitive Skills Training Program: From Pilot to National Implementation, Service correctionnel du Canada, Ottawa.
- Ross, R.R., & Fabiano, E., 1985. Time to Think: A Cognitive Model of Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation. Johnson City, Tennessee: Institute of Social Services and Arts, Inc.
- Ross, R.R., & Gendreau, P., 1980. Effective Correctional Treatment. Toronto: Butterworths.
- Zamble, E., & Porporino, F.J., 1988. Coping, Behaviour and Adaptation in Prison Inmates. Secaucus, N.J.: Springer-Verlag

## AU SUJET DES AUTEURS

**FRANK PORPORINO** est directeur général de la Recherche et des Statistiques au Service correctionnel du Canada. Anciennement chercheur principal au Secrétariat du Ministère du Solliciteur général, il a été psychologue dans plusieurs établissements correctionnels fédéraux. Il a obtenu un doctorat en psychologie clinique à l'université Queen's, et ses intérêts actuels dans le domaine de la recherche incluent la violence en milieu carcéral, les effets de l'emprisonnement et les modes d'adaptation des détenus, l'évaluation des niveaux de risque et des besoins, les problèmes de santé mentale, et les abus d'alcool et de drogue chez les délinquants. Il est également co-auteur de Coping, Behaviour and Adaptation in Prison Inmates (avec E. Zamble), Springer-Verlag, 1988.

Frank J. Porporino  
Directeur général  
Direction de la recherche et de la statistique  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1A 0P9  
(613) 995-0933

**ELIZABETH FABIANO** est directrice adjointe du Développement personnel à la Division de l'éducation et du développement personnel du Service correctionnel du Canada. Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en application de la stratégie des programmes d'acquisition de compétences psychosociales, et fait fonction de monitrice nationale pour le Programme de développement des aptitudes cognitives. Mme Fabiano est diplômée de l'université Queen's, à Kingston (Ontario) (études spécialisées en sociologie) et de l'Université d'Ottawa (maîtrise en criminologie appliquée). Elle est co-auteure de nombreuses monographies dans les domaines de l'évaluation cognitive, de l'intervention cognitive, et des services correctionnels destinés aux délinquantes. Elle est en plus co-auteure de Time To Think: A Cognitive Model of Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation (avec D. Ross), Institute of Social Sciences and Arts, Inc., 1985.

Elizabeth A. Fabiano  
Directrice adjointe, Développement personnel  
Éducation et Développement personnel  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1A 0P9  
(613) 996-7730

**DAVID ROBINSON** est gestionnaire principal de la recherche à la Direction de la recherche et de la statistique du Service correctionnel du Canada. Il est détenteur d'un Ph. D. en psychologie de l'université Carleton. Il est aussi l'auteur de nombre de publications portant sur la mesure et l'évaluation dans d'autres secteurs des services sociaux. Il poursuit actuellement des recherches sur les résultats de traitements correctionnels.

David Robinson  
Gestionnaire principal de la recherche  
Direction de la recherche et de la statistique  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1A 0P9  
(613) 996-5222

## Tableaux et figures

**TABLEAU 1**  
**COTES ATTRIBUÉS LES MONITEURS QUANTAUX CHANGEMENTS DE**  
**COMPORTEMENT DES DÉLINQUANTS**

|                                 | Changes importants |        | Changements très importants |
|---------------------------------|--------------------|--------|-----------------------------|
|                                 | Sous traitement    | Témoin |                             |
| Reconnaître le problème         | *                  |        | T                           |
| Aptitude à résoudre un problème | *                  | *      | T                           |
| Trouver des solutions           | *                  | *      | T                           |
| Etre conscient des conséquences | *                  | *      | T                           |
| Établissement d'objectifs       | *                  | *      | T                           |
| Égocentrisme                    | *                  |        | T                           |
| Perspective sociale             | *                  |        | T                           |
| Impulsivité                     | *                  | *      |                             |
| Style cognitif                  | *                  |        |                             |
| Motivation                      |                    |        |                             |

**TABLEAU 2**  
**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES APTITUDES COGNITIVES:**  
**RESULTATS POSTLIBERATOIRES POUR LE GROUPE SOUS TRAITEMENT ET LE**  
**GROUPE TEMOIN**

|   | SOUS TRAITEMENT  | TEMOIN           |
|---|------------------|------------------|
| Réincarcération à la suite de nouvelles infractions | 20,0%<br>(8/40)  | 30,4%<br>(7/23)  |
| Réincarcération sous nouvelles infractions          | 25,0%<br>(10/40) | 21,7%<br>(5/23)  |
| Aucune réincarcération                              | 55,%<br>(22/40)  | 47,9%<br>(11/23) |

**Figure 1**  
**Repartition de l'échelle ISR des groupes à risque : comparaison entre les participants au programme des aptitudes cognitives et les échantillons pilote et normatif**

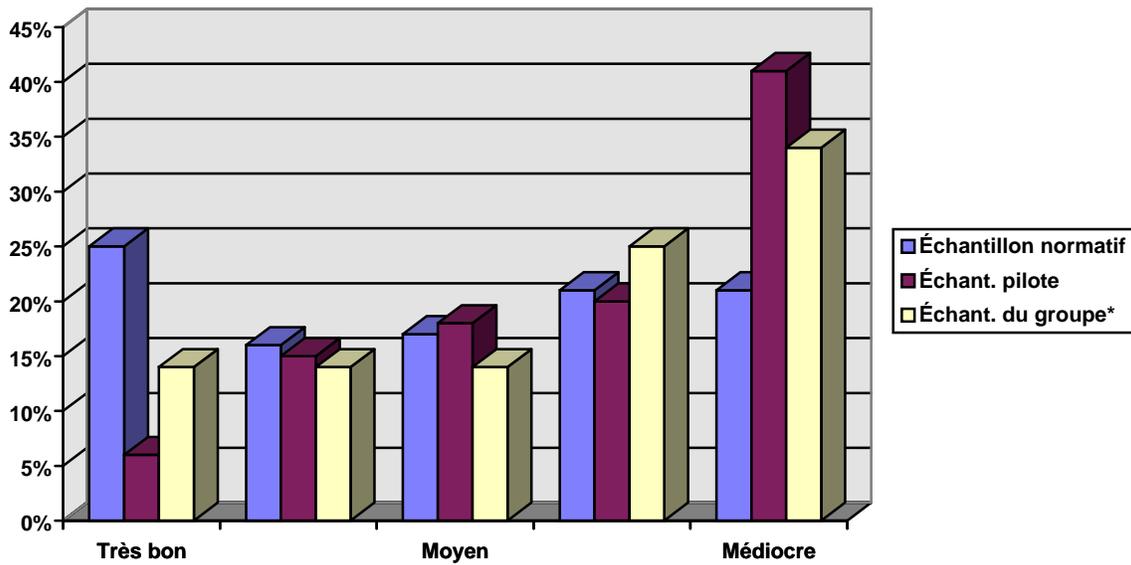
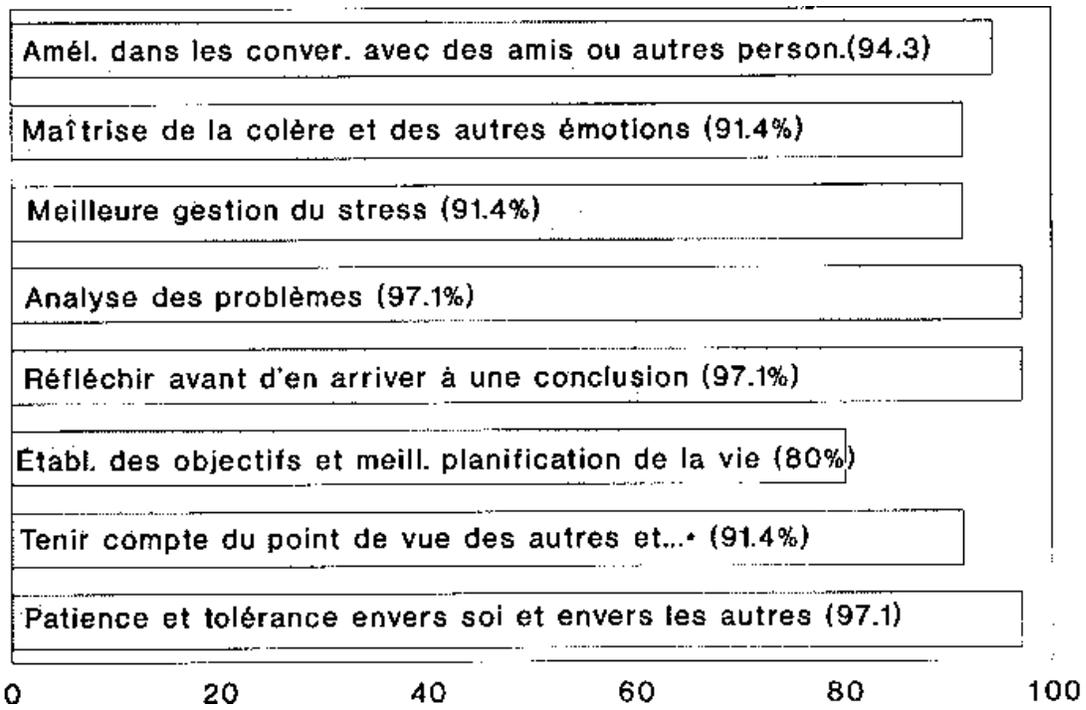


Figure 2

**Pourcentage des délinquants qui croient s'être améliorés dans huit domaines de comportement**



**Figure 3**  
**Comparaison entre les réincarcérations pour tous les types de mise en liberté**  
(Nouvelles condamnations seulement)

